

Article 31 du Règlement

• (1410)

Compte tenu de ces efforts, j'incite fortement tous les députés et tous les Canadiens à assurer le succès de cette Semaine nationale de sensibilisation.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, il y a deux inexactitudes dans ce qu'a déclaré le ministre des Finances au sujet des répercussions de la TPS sur les Territoires du Nord-Ouest et sur les peuples autochtones du Canada.

En premier lieu, le ministre affirme que l'incidence de la TPS sur les Territoires du Nord-Ouest a fait l'objet d'une étude approfondie. Ce n'est pas vrai. Dans le tableau 4 qui figure à la page 29 du document sur la TPS, ceux-ci sont explicitement exclus de l'analyse. La raison en est bien simple: ils n'ont pas d'avantage à tirer de cette taxe.

Je ne vois vraiment pas comment le ministre peut affirmer en ces murs que la TPS favorisera la croissance de l'économie des Territoires du Nord-Ouest, alors qu'il n'a même pas étudié la situation au nord du 60^e parallèle. Il ne connaît pas le coût de la vie dans le Nord, et cela lui est égal.

En second lieu, le ministre affirme que les autochtones tireront profit de la nouvelle taxe parce qu'ils seront exonérés en vertu de l'article 87 de la *Loi sur les Indiens*, tandis que le gouvernement soutient qu'une telle exonération soulève plusieurs questions d'interprétation. Or, les autochtones ont appris à leurs dépens qu'ils sont toujours perdants lorsqu'ils s'en remettent au gouvernement actuel pour l'interprétation de leurs droits.

En tant qu'habitants de ce beau pays, nous avons le droit d'exprimer notre mécontentement lorsque le gouvernement élabore des programmes qui auront des conséquences fâcheuses pour la plupart des Canadiens.

* * *

L'ÉGYPTE

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, le monde a appris avec consternation que des citoyens israéliens innocents avaient été sauvagement massacrés dans la région de Suez, en Egypte. Il ne s'attriste pas moins du fait que des Égyptiens ont également perdu la vie à cette occasion.

À l'instar d'autres membres du Parlement du Canada, je condamne absolument ces attentats de terroristes contre des citoyens innocents. J'espère sincèrement qu'au

lieu de décourager ceux qui se dépensent sans compter pour en arriver à un règlement pacifique, ce que devait vraisemblablement viser les meurtriers, ce massacre sanglant va les convaincre de l'urgente nécessité de convier toutes les parties à la table des négociations, de façon que les générations à venir de Juifs et d'Arabes puissent poursuivre leur existence dans la paix et l'harmonie.

* * *

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): En décembre 1986, monsieur le Président, la ministre du Commerce extérieur de l'époque, Pat Carney, et le gouvernement conservateur ont bradé notre secteur du bois d'oeuvre en acceptant d'imposer un tarif sur ses produits. Depuis lors, les fonctionnaires des divers ministères provinciaux des Forêts, notamment ceux de la Colombie-Britannique, sont contraints de se rendre à Washington pour soumettre leurs projets de gestion forestière à l'examen des Américains.

Le ministre chargé des Forêts devrait confirmer si des fonctionnaires canadiens assistent à ces rencontres et déposer à la Chambre aujourd'hui les 64 directives que les Américains ont adressées au gouvernement du Canada concernant le tarif. Ceux qui oeuvrent dans le domaine des forêts ont le droit de savoir si le gouvernement prend des mesures précises pour abolir une fois pour toutes ce tarif punitif.

* * *

[Français]

LA CIRCONSCRIPTION DE CHAMBLY

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, si on se fie aux plus récents sondages effectués dans la circonscription de Chambly, il semblerait que le NPD serait à quelques jours de se doter d'un caucus du Québec. Le candidat néo-démocrate, bien qu'il essaye tant bien que mal de se distancer des politiques de son parti, en est bel et bien membre et devra accepter un jour ou l'autre la position anti Meech de sa formation politique.

Avant de se présenter sous cette bannière, il aurait mieux fait de se rappeler la malheureuse leçon de son prédécesseur québécois au sein du NPD, l'ancien député de Terrebonne que je connais très bien, dont l'épopée au sein de ce parti n'aura duré que 10 mois. Effectivement, 10 mois après avoir joint la troupe néo-démocrate, il a dû démissionner, regrettant sincèrement et amèrement de s'être uni à une formation contrôlée par des éléments d'extrême gauche qui, dans les faits, s'opposait à la recon-